

Affaires courantes

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DU BUDGET MILITAIRE

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter à cette Chambre une pétition lancée en octobre dernier par une coalition de 24 organisations de la région Mauricie—Bois-Franc, à l'initiative du comité de Solidarité tiers monde de Trois-Rivières.

Cette pétition que j'ai en main démontre que 275 organismes de partout à travers le Québec, par résolution de leur conseil d'administration, ont endossé les demandes de la coalition. Cela signifie que plus de 350 000 Québécois et Québécoises, non seulement appuient la réduction substantielle du budget militaire, mais demandent que ces sommes soient investies dans la lutte à la pauvreté, les emplois, la santé, l'éducation, l'environnement, l'aide au tiers monde et la réduction du déficit.

On m'a également remis plus de 6 600 cartes signées par autant de gens de mon comté, de ma région et du Québec faisant la même demande au premier ministre du Canada. Ces cartes ne répondant cependant pas aux normes de la Chambre pour un dépôt officiel, je veux assurer les pétitionnaires que je me ferai un plaisir d'expédier le tout au bureau du premier ministre dans les jours qui viennent.

Je tiens à féliciter et à saluer le comité de Solidarité tiers monde de Trois-Rivières pour son initiative éminemment louable et humanitaire.

LE BILINGUISME

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, conformément au Règlement de cette Chambre, je vous présente cette pétition provenant de 29 personnes de ma circonscription qui veulent un référendum sur la question du bilinguisme officiel au Canada.

Ces gens ont l'impression que nous dépensons beaucoup trop d'argent sur la politique du bilinguisme dans ce pays. Je ne partage pas du tout leur point de vue, mais j'ai quand même l'honneur d'accomplir mon devoir démocratique en informant la Chambre de tous les commentaires de mes commettants et commettantes.

M. Plamondon: Monsieur le Président, c'est le genre de pétition qu'on a déjà dénoncé. Si le député est d'accord qu'il les dépose, mais s'il n'est pas d'accord, qu'il ne les dépose pas. Le Règlement le lui permet. C'est encore de l'hypocrisie, ça!

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît! J'accorde la parole au député de Simcoe-Nord sur le même rappel au Règlement.

M. DeVillers: Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter les commentaires de mes commettants. C'est mon devoir et je peux le faire.

Le vice-président: J'accorde la parole à l'honorable député de Richelieu encore une fois sur le même rappel au Règlement.

● (1510)

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'article du Règlement dit très bien que si on n'est pas d'accord avec des pétitions, on n'a aucun besoin de les déposer. Ou bien on est pour, ou on est contre. Quand on est contre, on les retourne ou on demande à un député qui est pour de les déposer. On ne fait pas comme il fait: Je dépose la pétition mais je suis contre. Qu'il se tienne debout. Il est pour ou il est contre.

Le vice-président: Afin d'être juste envers tous les députés, encore une fois, c'est la dernière fois pour ces interventions. L'honorable député de Simcoe-Nord a la parole.

M. DeVillers: Monsieur le Président, c'est bien clair que je suis contre, mais. . .

M. Plamondon: Dépose-la pas!

M. DeVillers: Ce n'est pas une question de devoir que de les déposer en conformité du Règlement, mais je trouve que c'est mon devoir démocratique de présenter les points de vue de mes commettants et commettantes.

[Traduction]

LES CARTES DE TUEURS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition à laquelle je souscris.

Elle porte sur la demande d'interdiction de la vente de cartes de tueurs, comme on les appelle, qui sont collectionnées au Canada. Comme la plupart des gens le savent maintenant, car plusieurs autres pétitions ont été présentées à cet égard, ces cartes montrent la photo du tueur en question et décrivent les actes qu'il a commis. Personnellement, je trouve cela fort répugnant, mais je pense qu'on tente par là de présenter cette répugnance sous des couleurs séduisantes et de l'idéaliser auprès des jeunes.

Je suis certain que les tueurs, s'ils sont en prison, sont flattés à l'idée que quelqu'un s'intéresse à leurs méfaits. Cependant, je ne sais vraiment pas comment nous pouvons laisser cette situation se perpétuer dans un pays civilisé. On tente de désensibiliser les jeunes à ce genre de choses. Je m'y oppose farouchement et j'implore le gouvernement d'adopter une mesure législative qui interdirait l'étalage, la vente ou l'échange de cartes de tueurs dans notre pays.

[Français]

M. Fillion: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour faire suite au dernier député qui vient d'intervenir, j'aimerais poser la question suivante à la Présidence: Dans le recours au Règlement qui a été fait tantôt lors du dépôt de la pétition, est-ce que la Présidence est prête à examiner la loi et à apporter certaines précisions pour les députés qui sont nouveaux, qui ne connaissent pas entièrement les règles de cette Chambre? Est-ce